

# LE MESSAGER SYNDICAL

## Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest (C. F. T. C.)

LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDÉE - VIENNE - DEUX-SÈVRES



Téléphone 120.71 - Nantes  
Syndicats Chrétiens

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air — NANTES

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes  
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
6, Rue de Bel-Air - NANTES

C. F. T. C.

### Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs Chrétiens

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie, de la Banque des Voyageurs et Représentants et des Dames Employées  
(Section Commerce-Employés)

### ÉLECTIONS AU CONSEIL DE PRUD'HOMMES de Novembre 1929

Electeurs, Electrices,

Vous êtes convoqués le 10 Novembre pour l'élection de Conseillers Prud'hommes.

Nous présentons à vos suffrages nos camarades :

1<sup>re</sup> Catégorie

ANDRÉ DUHAMEL,

Secrétaire Commercial, Membre du Conseil Syndical.

2<sup>e</sup> Catégorie

ELISABETH GOUPILLE,

Sténo-dactylographe, fondatrice du Syndicat des Dames Employées.

Nous vous adressons, en faveur de nos candidats, que vous connaissez tous, un appel chaleureux ; le passé est pour eux garant de l'avenir. Professionnels éprouvés, épris d'ordre, de progrès et de justice sociale, connaissant admirablement la situation des employés, ils offrent toutes les conditions désirables pour vous représenter.

André Duhamel, un des premiers adhérents au Syndicat des Employés de Commerce et de l'Industrie est aussi membre du Conseil Syndical ; ses avis si droits, si éclairés, sont toujours recherchés dans toutes les questions à résoudre. Employé depuis 12 ans dans une grosse firme de représentation, il y remplit les fonctions de secrétaire chargé de la correspondance. Très répandu dans les milieux mutualistes, il a donné des preuves de l'intérêt qu'il porte aux travailleurs et les suffrages des Mutualistes ont su le reconnaître depuis de nombreuses années.

Elisabeth Goupille, fondatrice et première présidente du Syndicat des Dames Employées, professeur apprécié dans les cours professionnels de ce Syndicat, a puissamment contribué au développement du syndicalisme féminin, dont tous les employés Nantais connaissent l'activité, notamment en ce qui concerne l'obtention récente de la Semaine Anglaise dans les magasins de la Nouveauté. Nul n'ignore l'affabilité de notre candidate, le dévouement et la compétence intelligente qu'elle apporte dans toutes les charges qui lui sont confiées.

Voilà nos candidats ; il ne pouvait y avoir de meilleur choix, ils sont dignes de votre confiance.

Vous voterez donc tous le 10 Novembre, Electeurs, Electrices 1<sup>re</sup> Catégorie (carte orange), pour André Duhamel ; 2<sup>e</sup> Catégorie (carte blanche), pour Elisabeth Goupille.

Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures, Salle de la Bourse, place du Commerce.

Attention ! Vous aurez à voter le même jour, et dans la même salle, pour nos deux candidats à la Commission locale de l'Enseignement technique. Bien veiller à déposer vos bulletins dans les urnes indiquées pour chaque scrutin.

Vu, les Candidats :

André DUHAMEL, Elisabeth GOUPILLE.

### ÉLECTIONS A LA COMMISSION LOCALE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE du 10 Novembre 1929

(Section Commerce-Employés)

Electeurs, Electrices,

Vous êtes convoqués, le 10 Novembre, pour des élections à la Commission locale de l'Enseignement technique.

Nous présentons à vos suffrages les deux conseillers actuels :

1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégories réunies :

PAUL FOULON,

Voyageur de Commerce, membre sortant.

GUSTAVE PRESSENSÉ

Cassier-Comptable, membre sortant.

que vous avez élus il y a quatre ans et dont le mandat est renouvelable. Pendant cette période, ils ont rempli avec leur compétence et leur dévouement habituels les fonctions que vous leur avez confiées. Dans les réunions, leurs interventions ont été très écoutées et très appréciées.

Ils ont été nommés par M. le Préfet, membres du Comité Départemental.

Très au courant des questions étudiées par la Commission locale, il est de toute justice qu'ils continuent à en faire partie et vous voterez tous pour eux le 10 Novembre.

Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures, Salle de la Bourse, place du Commerce.

Avis important : Pour les élections à l'Enseignement technique, les catégories sont réunies et chaque électeur doit voter pour les deux candidats présentés.

Pour les élections prud'homales qui ont lieu le même jour, 10 Novembre, et dans la même salle, chaque électeur doit voter pour un seul candidat, celui de sa catégorie (1<sup>re</sup> André Duhamel, 2<sup>e</sup> Elisabeth Goupille).

Vu, les Candidats :

Paul FOULON, Gustave PRESSENSÉ.

### Propagande

Dans quelques jours, notre Union Régionale aura le bonheur de recevoir notre camarade Jean Pérès, secrétaire général adjoint et propagandiste ouvrier de la C. F. T. C.

Il suivra, sauf imprévu, l'itinéraire suivant :

19 et 20 Novembre : Poitiers et Châtelleraul.

21 et 22 Novembre : Saumur, Angers, et région angevine.

23 Novembre : Nantes.

24 Novembre : Indret (inauguration de la Maison Syndicale).

25 et 26 : Saint-Nazaire et région nazairienne.

27 et 28 : La Roche-sur-Yon et Fontenay-le-Comte.

29 : Niort et Thouars.

Nul doute que tous nos Syndicats auront à cœur de mettre tout en œuvre pour préparer à notre vaillant et dévoué camarade des auditoires nombreux, de façon que son passage parmi nous marque une date dans l'histoire de notre Union Régionale. Chaque syndiqué se fera un devoir d'y contribuer, en amenant entendre Pérès ses camarades sympathisants pour les affermir, ses camarades indifférents, pour les décider, et ses camarades sceptiques ou hostiles, pour les éclairer.

De la sorte, notre Union Régionale pourra voir ses effectifs grossir d'un seul

coup d'une façon très sensible, et de nouveaux syndicats se joindront aux anciens.

N'oublions jamais que l'Union fait la force. Plus nous serons nombreux, plus nous obtiendrons de résultats.

A l'œuvre donc, et dès aujourd'hui.



JEAN PÉRÈS

Secrétaire général adjoint de la C. F. T. C. Propagandiste ouvrier

### UNION NANTAISE

#### Passage de Pérès

Les membres des Syndicats de l'Union Nantaise recevront, en temps utile, invitation et programme pour la réception de Jean Pérès, le 23 Novembre.

Non seulement nous comptons sur la présence de tous nos syndiqués, mais encore nous prions instamment chacun d'eux de commencer dès aujourd'hui, s'ils ne l'ont déjà fait, à décider leurs camarades et leurs amis à venir en très grand nombre à la réunion générale qui sera organisée à cette date.

### A tous les Groupes de Jeunes

La Jeunesse Syndicaliste Chrétienne de Paris procède actuellement à une enquête ayant pour but de réunir les adresses des groupes de jeunes existants dans les Syndicats confédérés.

La J. S. C. de Paris prie donc tous les groupes de jeunes fondés conformément aux vœux du 8<sup>e</sup> Congrès national de la C. F. T. C. ou ayant un programme et un but semblables de faire connaître au Secrétariat de la J. S. C. de Paris, Syndicats ouvriers, 5, rue Cadet, le nom et l'adresse de leur groupe, les noms et adresses de leurs principaux militants, leur programme de formation et leur effectif actuel.

A titre indicatif, voici le principal vœu adopté au Congrès confédéral de 1927 :

« La création de groupements spéciaux de jeunes à l'intérieur des Syndicats affiliés à la C. F. T. C. est vivement recommandée dans le dessein d'atteindre le triple but suivant :

- a) Développer l'enthousiasme des jeunes pour la cause syndicale chrétienne ;
- b) Former une élite capable de faire partie des cadres futurs des Syndicats ;
- c) Utiliser, au mieux du tempérament et des aptitudes de chacun, l'activité des jeunes.

Ces groupements doivent demeurer sous l'entière direction des conseils syndicaux et, par conséquent, restent soumis à la discipline syndicale et confédérale.

Nous espérons que chacun se fera un devoir de nous adresser les renseignements nécessaires et qu'ainsi d'utiles et d'amicales relations se noueront entre tous les jeunes de France qui ont compris la beauté de l'idéal du syndicalisme chrétien.

LA J. S. C. DE PARIS.

## GRANDE JOURNÉE SOCIALE A LA MONTAGNE

### CAMARADES

Le Syndicat professionnel d'Indret, avec le concours de l'Union Régionale des Travailleurs Chrétiens de l'Ouest, organise, le 24 Novembre 1929, UNE GRANDE JOURNÉE SOCIALE sous la présidence de Jean Pérès, secrétaire général adjoint et propagandiste ouvrier de la C. F. T. C., à l'occasion de l'INAUGURATION DE LA « MAISON SYNDICALE », à La Montagne.

#### Programme :

Samedi 23 Novembre, à 20 heures : Réunion extraordinaire du Conseil syndical.

Dimanche 24 Novembre :

7 heures : Messe avec allocution à l'Eglise paroissiale ;

8 h. ¼ : Rapport moral à la Maison Syndicale, rue des Grandes-Vignes, par René Le Gall, président du Syndicat professionnel d'Indret ;

9 h. ½ : L'action ouvrière, causerie par E. Nicolas, propagandiste ouvrier de l'U. R. T. C. O. ;

10 h. ¼ : Conférence par Jean Pérès, secrétaire général adjoint de la C. F. T. C. ;

11 h. ¾ : Bénédiction de la Salle par M. l'abbé Gautier, curé de la Paroisse ;

12 heures : Banquet par souscription (1).

15 h. ¼ : Grande représentation théâtrale dans la Salle du Patronage, rue de la Paix : « LA TROUÉE », drame en 4 actes de Maurice Guérin, propagandiste du sud-est (C. F. T. C.). Entrée gratuite.

Des places seront réservées pour les syndiqués et leurs familles.

Nota. — Nous y convions tous les membres des syndicats affiliés à l'U. R. T. C. O.

(1) Le prix en sera fixé ultérieurement, et nous ne croyons pas qu'il dépasse 15 francs.

### Cinq années de vie syndicale

Le dimanche 9 novembre 1924, notre camarade C. Bernard, secrétaire des Syndicats de Bretagne, venait à La Montagne donner une conférence et jeter les premières bases d'un syndicat professionnel de la Marine, affilié à la C. F. T. C.

### UNION RÉGIONALE

#### X<sup>e</sup> Anniversaire de la C.F.T.C.

#### Célébration d'une Messe

Il y aura dix ans, le 1<sup>er</sup> Novembre, que la C. F. T. C. a été fondée ; malgré tous les obstacles et les incompréhensions qu'elle a rencontrés, elle a pris une place de plus en plus grande dans la vie sociale et professionnelle nationale et internationale.

Conformément au désir du Bureau Confédéral, désirant que cet anniversaire soit marqué d'une manière toute spéciale, l'Union Régionale de l'Ouest a décidé de faire célébrer une messe le 10 novembre, à 7 heures, en l'Eglise Saint-Similien, à une double intention : Remercier la Providence de la protection qu'elle n'a cessé d'accorder à notre mouvement et l'implorer pour le repos de l'âme des militants qui, en grand nombre, se sont sacrifiés à notre cause.

Nous invitons nos Syndiqués à venir y assister en grand nombre. Ceux qui en seront empêchés voudront bien faire, ce jour-là, une prière spéciale à ces intentions.

### VOYAGEURS et REPRÉSENTANTS

Nous remercions nos camarades qui se sont empressés de donner leur nom au Syndicat des employés de Nantes pour l'organisation d'un GROUPE DE VOYAGEURS et REPRÉSENTANTS.

Nous prions ceux qui ne se seraient pas encore fait connaître de le faire d'urgence, dans leur propre intérêt.

Que de travail depuis ce mois de Novembre 1924 ! Quel beau rapport moral notre président aura à vous présenter sur ces cinq années de vie syndicale, à l'inauguration de notre « Maison Syndicale » ! Que de dévouements certes se sont révélés pour se donner à notre œuvre naissante ! Nous nous rappelons ces pionniers de la première heure qui ne craignaient pas de donner leur temps pour propager ce mouvement, que l'on croyait chétif, et qui n'avait, paraît-il, pas longtemps à vivre.

Eh bien ! les années se sont succédées, et petit à petit, chacun y donna son nom, petit à petit chacun y apporta son obole, et maintenant nous possédons une organisation qui fait figure.

Dans ces premières années de fondation, nous avons installé une bibliothèque dans un local qu'un des nôtres a bien voulu mettre à notre disposition. Un groupe de jeunes, une section féminine, vinrent, en 1927, grossir l'effectif de notre syndicat. Des Cercles d'études, un service d'achats en commun furent ensuite organisés. Travail lent peut-être, mais sûr, parce que nous avons confiance, une confiance inébranlable ; et parce que d'autre part une collaboration étroite existe entre les membres du Conseil syndical, et que des relations suivies sont entretenues entre les différentes branches auxquelles se rattache notre organisation : Union locale, Union régionale, Fédération, Confédération.

Ne fallait-il pas marquer d'une façon toute particulière cette première étape de cinq années ? Que pouvions-nous espérer de mieux pour cela, de plus beau, de plus réconfortant, que l'inauguration d'un local syndical à nous ?

Depuis longtemps ce rêve nous hantait et maintenant il est une réalité. Merci à tous ceux qui nous ont aidé à atteindre ce but.

Cette œuvre est pour tous un grand exemple. Persévérons, et chaque chose vient sûrement. Lorsque tous les cœurs sont unis, quoi d'impossible ? Aussi, camarades syndiqués et sympathisants, afin de montrer une fois de plus votre attachement à nos syndicats, assistez nombreux aux différentes séances d'études de la matinée de l'inauguration du 24 Novembre. Et venez ensuite, avec vos familles, à la représentation théâtrale gratuite de l'après-midi.

Le Conseil Syndical.

### Cours Professionnels

Le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie rappelle que ses Cours Professionnels gratuits commencent le Lundi 4 novembre, à 20 heures.

Ces cours s'échelonnent sur trois ans, et prépareront aux certificats d'aptitude professionnelle de Secrétaire Commercial, d'Aide-Comptable, d'Aide-Vendeur, et d'Employé non Spécialisé. Ils pourront être suivis par tous les apprentis astreints à suivre les cours professionnels obligatoires, ainsi que par tous les jeunes gens, sans limitation d'âge, syndiqués ou non, qui désirent perfectionner leurs connaissances professionnelles.

Le programme de cette année comporte l'enseignement du Français et de l'Arithmétique commerciale. S'adresser au Siège Social du Syndicat, 6, rue de Bel-Air, Nantes.

### Assurances Sociales

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Adressez de suite (si vous ne l'avez déjà fait) votre adhésion à la Caisse Mutuelle Familiale de la Loire-Inférieure, au Siège du Syndicat, 6, rue de Bel-Air. Il y a urgence.

### COMITÉ NATIONAL

Le Comité National de la C. F. T. C. s'est réuni au siège social, 5, rue Cadet, à Paris, le dimanche 20 octobre, sous la présidence de J. Zirnheld.

Une partie de la matinée fut consacrée à la revue de la situation des Unions Régionales et des Fédérations, principalement aux points de vue : 1<sup>o</sup> départ du nouvel exercice ; 2<sup>o</sup> Assurances sociales ;

3<sup>o</sup> relations de la J. O. C. avec les syndicats, et 4<sup>o</sup> Document romain.

Pour marquer le X<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la C. F. T. C., tous les délégués au Comité National, Parisiens et Provinciaux, assisteront, à 11 h. 30, à une messe célébrée par le R. P. Berne, de l'Action Populaire, à une double intention : action de grâces pour les bienfaits que la C. F. T. C. n'a cessé de recevoir durant cette période et dont la récente lettre de la S. Congrégation du Concile est la dernière manifestation ; supplications pour le repos de l'âme des nombreux militants qui, depuis dix ans, ont fait le sacrifice de leur vie pour le Syndicalisme Chrétien.

Après le déjeuner, les membres du Conseil National reçurent la visite de Mgr Gerlier, évêque de Tarbes et Lourdes, auquel Zirnheld exprima, une fois de plus, toute la gratitude que la C. F. T. C. lui témoignait pour la grande sympathie qu'il a toujours manifestée envers les Syndicats chrétiens, et lui offrirent un superbe buste en marbre blanc de Léon XIII, mgr. Gerlier remercia avec émotion et assura à Zirnheld et à la C. F. T. C. tout entière, qu'il continuera toujours à penser aux syndicats chrétiens, surtout au pied de la croix de Lourdes, et qu'il serait très heureux que les syndicats chrétiens, en pèlerinage, aillent lui faire une visite, en attendant qu'il ait le plaisir de les recevoir, tous à la fois, en un pèlerinage national des membres de la C. F. T. C.

L'après-midi fut consacré à un examen plus approfondi du Document Romain, à l'effet qu'il a produit, et aux conclusions à en tirer.

### La fin de la Grève de Vallérysthal

Après une durée de quatorze semaines, la grève de Vallérysthal est terminée. La direction a rapporté les mesures disciplinaires prises avant la grève, les allocations familiales sont augmentées et les conditions de travail révisées de façon à améliorer les salaires ouvriers. Les ouvriers de Vallérysthal remercient tous ceux qui ont fait preuve de sympathie à leur égard.

Les fours ayant été éteints dans l'usine en question et leur remise en marche nécessitant un certain temps, les ouvriers intéressés ne trouveront du travail que peu à peu. Il faut compter avec un délai de 2 à 8 semaines pour la rentrée de la totalité des ouvriers. En moyenne, les ouvriers grévistes devront encore chômer pendant trois semaines, de sorte que la durée de la grève aura été de 17 semaines en tout environ.

La perte de salaires subie par les grévistes s'éleva de ce fait à environ 1 million et demi de francs. Il est à peine nécessaire d'insister sur les sacrifices très lourds que les ouvriers grévistes ont consentis et sur la situation très difficile qui est celle de nombreux ménages ouvriers. Pour cette raison aussi la Fédération des Syndicats indépendants continue la souscription. Des dons pourront lui être adressés au compte chèques postaux N° 1.877, Strasbourg.

Les ouvriers de Vallérysthal ont défendu leurs intérêts dignement et avec énergie ; ils méritent maintenant, comme auparavant, les sympathies de l'opinion publique.

### Le 10<sup>e</sup> Anniversaire des Syndicats libres de Roubaix-Tourcoing

Les Syndicats libres de Roubaix-Tourcoing ont fêté le dimanche 6 octobre, leur 10<sup>e</sup> anniversaire. A la grand-messe, célébrée en l'Eglise Notre-Dame de Tourcoing, M. le vicaire général Bouchendomme rappela les réalisations de ces dix années et défini la doctrine de l'Eglise en matière sociale ; de l'action chrétienne des Syndicats libres, il attend la triple union des travailleurs chrétiens entre eux, avec leurs patrons et enfin l'union de tous avec Dieu.

Au banquet, plusieurs toasts furent prononcés. Puis 3.000 travailleurs chrétiens environ défilèrent derrière leurs fanfares et leurs drapeaux, de la gare au théâtre chrétien. MM. Blain, Pauwels, secrétaire général de la Confédération belge, et Zirnheld, prononcèrent des discours ; le président de C. F. T. C., en particulier, commenta la lettre de la Sacrée Congrégation du Concile à Mgr Liénart. Dans leur ordre du jour, les congrès-

VISITEZ A NANTES  
LES  
GRANDS MAGASINS

# DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS  
ET  
LE MEILLEUR MARCHÉ

sistes « forment le vœu que se développe le syndicalisme libre dans la profession organisée et que s'établissent des relations intersyndicales stables et permanentes, par le moyen de Commissions mixtes tendant à la conclusion de conventions collectives.

« Ils affirment leur volonté de développer, par un recrutement méthodique, le syndicalisme chrétien, et de soutenir ses revendications essentielles : juste salaire librement discuté, — vote de la proposition Lerolle sur l'obligation légale des Caisses de compensation librement choisies, — suppression progressive du travail à l'usine des femmes mariées, — amélioration des conditions d'hygiène physique et morale à l'atelier, — application intégrale et à la date fixée de la loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales. »

Section des Dames

Élection des Conseillers Prud'hommes

Des élections prud'homales se préparent dans les différentes professions. Les producteurs, qu'ils soient employeurs, ouvriers ou employés, vont être appelés à désigner ceux qui auront mission de rendre la justice dans les conflits professionnels. Il est temps que nos amies réfléchissent à la responsabilité qu'entraîne par elles cette consultation électorale.

Les prud'hommes sont des juges qui ont à trancher, s'ils n'ont pas réussi à les apaiser par une conciliation, les difficultés qui naissent à l'occasion des contrats de travail.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance de ces fonctions. C'est un devoir pour les chrétiens, quand les circonstances les y invitent, de coopérer à l'administration de la justice. Tous les professionnels sérieux, tous ceux qui ont le sens du devoir et la préoccupation des intérêts supérieurs de leur profession, doivent collaborer à la désignation de ceux qui auront le Droit, au nom de la profession. Tous ont le devoir de voter.

Nous rappelons donc à toutes nos syndiquées inscrites sur les listes prud'homales qu'elles auront à voter pour les candidats ci-dessous désignés :

Pour la 1<sup>re</sup> catégorie : André DUHAMEL.

Pour la 2<sup>e</sup> catégorie : Elisabeth GOUPILLE.

Il ne suffit pas de faire son devoir, il faut aussi engager et emmener les indifférents, afin d'assurer le succès de nos deux candidats.

RESTAURANT SYNDICAL

Nous étudions la création très prochaine d'un restaurant à bon marché (environ 4 fr. le repas) pour nos syndiquées.

Pour nous permettre d'aboutir au plus tôt, nous prions instamment toutes celles de nos syndiquées qui seraient susceptibles d'en profiter de se faire connaître dans le plus bref délai.

Session d'Etudes de Gentilly

18-22 Septembre 1929

La session annuelle d'études de l'Union Centrale des Syndicats professionnels féminins de l'Abbaye à eu lieu, comme d'habitude, dans l'hospitale maison des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Gentilly.

Les grandes villes de France y étaient représentées et les militantes de l'action syndicale venues de Nantes ou de Bordeaux, de Bourges ou de Limoges, conserveront longtemps le souvenir de ces bons jours consacrés à l'étude d'une si noble cause : « L'ordre social par l'entente ». Tel était en effet le thème de cette session.

sion, et les divers conférenciers qui se succèdent pendant ces différents jours indiquèrent à leurs auditrices les moyens à prendre pour arriver à cette bienfaisante collaboration.

Pour ne parler que de quelques-uns, je citerai M. le chanoine Six, directeur du Secrétariat social du Nord, qui, après avoir démontré l'état d'esprit qui résulte du régime actuel du travail après l'évolution survenue dans la grande industrie et que l'on peut nommer « esprit de classes », sut faire ressortir les améliorations successives dues à l'intervention d'une législation protectrice du travail, et aussi à l'initiative privée de certains industriels sociaux, puis montra la nécessité du rapprochement des facteurs de la production pour le plus grand bien des uns et des autres.

Patrons et ouvriers, se rencontrant plus souvent, apprendraient à se connaître et à s'estimer, et cette défiance, qui existe trop souvent de part et d'autre, tomberait et ferait place à une entente cordiale. Pour la réaliser, il faut d'un côté l'ardeur de vue et grandeur d'âme, et de l'autre souci de se tenir à la hauteur de sa tâche professionnelle. Mais n'est-ce pas le fruit de l'esprit chrétien ?

M. Pérès, secrétaire de la C. F. T. C., expliqua l'utilité et le fonctionnement des Commissions nationales, départementales et locales, lesquelles s'occupent de tout ce qui touche de près les intérêts des travailleurs tels que : coût de la vie ; protection de la femme et de l'enfant ; hygiène ; accidents ; enseignement technique, etc.

M. de Taxis, avocat à la Cour, parla de la bienfaisance des Commissions mixtes qui, réunissant les représentants des patrons et des salariés, permettent de discuter en commun le règlement des conditions de travail. La lutte des classes est diamétralement opposée à la doctrine de l'Eglise, dit-il, en s'appuyant sur le récent décret pontifical, lequel demande qu'il y ait des groupements patronaux et ouvriers ayant des Commissions permanentes pour arriver à l'ordre social par l'entente.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner le beau rapport de Mlle Simon, du Mans, sur le rayonnement, l'apostolat des jeunes, source d'enthousiasme pour le présent et de promesses pour l'avenir. Les jeunes aiment l'activité, la lutte même, et le don qu'elles font d'elles-mêmes aux autres les oblige en quelque sorte à se perfectionner elles-mêmes. Jeunes Hermines, mes amies, ceci est pour vous ; que votre idéal soit donc de rayonner, le sourire aux lèvres.

La session se termina par deux belles conférences. M. le chanoine Courbe, directeur des Œuvres diocésaines de Paris, nous initia aux sources de l'union véritable, rappelant la belle parole de Notre-Seigneur : « Faites qu'ils soient un comme nous sommes un. » Pas d'union sans amour ; donc il faut sortir de soi et s'occuper des autres, il faut fonder nos intelligences et notre activité. L'individualisme, voilà l'ennemi ! et on y arrive en s'éloignant du christianisme : la religion ne tue pas l'amour, elle l'exalte.

Le R. P. Weber, des Frères Prêcheurs, démontra comment l'abstention est une des plus grandes plaies de la société, et cita ces belles paroles de Sully Prudhomme :

« Nul ne peut se vanter de se passer des hommes. »

On ne doit pas être un simple consommateur au banquet de la vie. Cette collaboration des êtres humains, dit-il, est une suite du plan divin pour travailler au bien de l'humanité. Plan divin qui a établi cette diversité des formes de l'activité pour le bien commun.

Tout homme a le sens de la justice, dit-il encore, mais ne se tient pas à la stricte justice. Or le droit le plus rigoureux est la plus rigoureuse injustice, il faut de la justice met de l'ordre dans la charité et la charité tempère la justice.

Tels furent les précieux enseignements reçus et commentés pendant cette semaine d'études. Nous les devons à l'Union Centrale, à qui nous offrons toute notre reconnaissance, c'est-à-dire de la charité, reconnaissance. Et maintenant, nous allons reprendre notre tâche avec plus d'ardeur pour travailler à semer un peu plus de justice et de charité autour de nous.

UNE NANTAISE.

Journée des Hermines

Il est, amies, des jours dont le souvenir reste en nos cœurs, doux et fort à la fois ; jours de prière, d'études et d'amitié ; jours d'entraîne et de gaieté... C'est parmi eux que prend place le 13 octobre dernier, qui nous vit toutes rassemblées et pour fêter notre sainte patronne, et pour essayer d'étendre l'action de notre groupement.

Comme il convient, et selon nos traditions, la messe commença notre « Journée ». Elle est célébrée cette année chez les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, rue Saint-Jean, où est établie la Section Saint-Pierre... Qui dira la paix et la douceur ressentie dans l'intimité de la petite chapelle ?... Pendant la cérémonie, de forts beaux chants se font entendre. M. l'abbé Chancelle offre le Saint-Sacrifice. A l'Evangile, il nous adresse une vibrante allocution ; il nous démontre la nécessité d'abord de prier notre sainte Patronne, en particulier pour le Syndicat qui doit nous inspirer une confiance inébranlable, puisque le Souverain Pontife lui-même s'est dernièrement prononcé en sa faveur ; ensuite de nous établir dans l'amour de sainte Thérèse, afin que, par sa petite voie d'enfance spirituelle, elle nous amène à aimer notre Dieu et à le servir par amour. A l'issue de la messe, Mlle Levrot lit la consécration des « Hermines » à la Sainte Vierge.

Après la messe, le petit déjeuner est pris en commun, 6, rue de Bel-Air ; puis l'assistance se disperse au gré des goûts et des amitiés pour se trouver à nouveau assemblée à 9 heures pour la séance d'études.

La vaste salle Saint-Michel est, comme toujours, des plus accueillantes. La séance est présidée par M. Léon Buerne, président de l'Union régionale. Sur l'estrade, à côté de lui, nous remarquons : M. l'abbé Chancelle ; Mlle Drouart, présidente du Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie ; Mlle André, présidente d'honneur des « Hermines » ; Mlle Levrot, présidente ; Mlle Lebreton, trésorière. Dans l'assistance, nous distinguons avec plaisir la blanche cornette de la Supérieure des Sœurs de Saint-Vincent de Paul de Saint-Pierre.

M. Léon Buerne, après une courte prière, ouvre la séance. Nous entendons d'abord Mlle Lebreton, qui nous rend compte de l'état de notre caisse. Elle insiste particulièrement (et en cela elle est appuyée par M. Buerne) sur la nécessité de répandre notre journal, d'obtenir des abonnements de soutien ; elle demande que toutes les « Hermines » aient leur insigne et se met à la disposition de celles qui n'en auraient pas pour leur en procurer ; elle rappelle également l'exactitude dans le règlement des cotisations.

La parole est ensuite donnée à Mlle Levrot, présidente, pour la lecture du rapport moral. Mention est d'abord faite du changement de local du Syndicat ; un souvenir ému est adressé au berceau de notre groupement, que l'avantage pour les deux syndicats masculin et féminin d'habiter, le même immeuble nous a fait quitter. Puis Mlle Levrot nous parle successivement de nos Cercles d'études, rendus si intéressants grâce à M. l'abbé Chancelle, des Cours professionnels, qui ont rencontré un grand succès auprès des « Hermines », et qui sont en outre un merveilleux moyen de recrutement ; de la promenade générale du Syndicat, à laquelle bon nombre d'Hermines ont pris part ; de la kermesse qui, pour les Jeunes, est toujours un moyen de se dépenser. Elle nous rappelle le grand succès des Syndicats chrétiens cette année : la semaine anglaise accordée aux Employés du commerce, et mentionne le terrain nouveau et brûlant sur lequel travaillent sans relâche les mêmes Syndicats : les Assurances sociales. Notre présidente termine en nous laissant le mot d'ordre qu'elle a reçu à la Semaine syndicale de Gentilly, où elle est allée représenter l'« Hermine » : la paix sociale par l'entente, et, pour obtenir ce résultat, la collaboration des Jeunes.

M. Léon Buerne revient sur certains

points du précédent rapport. Il insiste particulièrement sur les services mutuels que peuvent se rendre les Syndicats masculins et féminins installés dans le même immeuble, et sur les avantages qui peuvent en résulter. Au sujet des Assurances sociales, il nous apporte également quelques éclaircissements, notamment en ce qui concerne la fondation par les Maisons adhérentes à la C. R. I. F. O. d'une caisse patronale, la S. M. I. C. ; et il nous informe que la Caisse Mutuelle familiale de la Loire-Inférieure, caisse catholique de la région, offre aux employés des maisons précitées les mêmes avantages que la S. M. I. C.

M. Buerne se fait ensuite notre interprète auprès des personnes qui veulent bien s'intéresser à notre mouvement et l'aider pour les en remercier. M. l'abbé Chancelle, dont la présence parmi nous, en ce jour, nous est une preuve de l'intérêt qu'il nous porte ; la « Bonne Mère » de Saint-Pierre, que nous voyons toujours avec plaisir à nos réunions générales ; Mlle Drouart, représentant nos aînées, toujours si bonnes et aimables avec leurs cadettes, qu'il nous soit permis d'ajouter ici nos remerciements pour le président de l'Union régionale, auprès de qui nous sommes toujours assurés de trouver bon accueil et appui.

M. l'abbé Chancelle nous parle ensuite de propagande ; il fait que les 300 Hermines actuellement groupées en notre cité amènent à leur mouvement de nombreuses sœurs de travail, afin que, bientôt, Nantes puisse compter 1.000 Hermines. A l'œuvre donc, chères amies, nous avons deux ans pour accomplir ce travail et... pas de temps à perdre.

Quatre membres du bureau ont atteint, cette année, leur majorité ; ce sont : Mlles M. Hourdeau, vice-présidente ; S. Ronche, secrétaire ; D. Ronche, présidente des fêtes, et M. J. Riolland, de la Commission du journal. Nous procédons à leur remplacement. Sont élus : Mlles Boilveau, Gelfroy, Cochard, Ricordel et Thoby.

A 10 heures la séance est levée.

A midi, quarante-cinq convives sont introduits dans une salle ornée et fleurie à souhait. De gracieux menus nous promettent de délicieuses choses, et, certes, ne nous trompent pas... La gaieté, l'entrain marquent ce repas empreint d'une charmante simplicité... Au dessert, de nombreux toasts sont portés, et... nous levons nos coupes (le champagne est dû à la générosité de M. Buerne) à la prospérité et l'extension du groupe des « Hermines ».

Mlle André distribue alors les souvenirs que l'« Hermine » tient à offrir aux membres sortants du bureau. Une petite heure d'arrêt, pendant laquelle se prépare mystérieusement la séance récréative, et déjà la Salle Saint-Michel se trouve remplie d'un auditoire sympathique. Nos jeunes actrices se font applaudir dans *La Cinquième*, charmante comédie en trois actes. Puis Mlle André expose au public l'idéal et le rôle des « Hermines » : « Plutôt la mort que la souillure », telle est leur devise, devise que, dans la vie courante, elles devront mettre en pratique, « joyeuses comme des Françaises, fidèles comme des Bretonnes ». Quelques-unes de nos meilleures artistes nous font alors jouer de leur talent... Un joyeux entrain règne dans la salle ; le public se montre satisfait. Le tirage de la tombola termine la fête ; nos félicitations aux gagnants !

Au soir d'une telle journée, un sentiment de joie et de confiance en l'avenir s'impose à nous, chères Hermines. A l'œuvre maintenant ; que notre union soit notre force, et... en route vers de nouvelles conquêtes !

Je m'en voudrais de terminer ce compte rendu sans adresser un spécial remerciement à toutes les personnes qui ont contribué au succès de la journée : à nos aînées qui l'ont préparée de longue date ; aux Hermines qui l'ont suivie avec intérêt ; à celles qui, simplement, ont accepté d'y parler à leurs compagnes ; aux familles qui ont bien voulu, en assistant à la séance récréative, nous montrer leur sympathie ; à toutes, nos plus affectueux « Merci ».

M. Léon Buerne revient sur certains

points du précédent rapport. Il insiste particulièrement sur les services mutuels que peuvent se rendre les Syndicats masculins et féminins installés dans le même immeuble, et sur les avantages qui peuvent en résulter. Au sujet des Assurances sociales, il nous apporte également quelques éclaircissements, notamment en ce qui concerne la fondation par les Maisons adhérentes à la C. R. I. F. O. d'une caisse patronale, la S. M. I. C. ; et il nous informe que la Caisse Mutuelle familiale de la Loire-Inférieure, caisse catholique de la région, offre aux employés des maisons précitées les mêmes avantages que la S. M. I. C.

M. Buerne se fait ensuite notre interprète auprès des personnes qui veulent bien s'intéresser à notre mouvement et l'aider pour les en remercier. M. l'abbé Chancelle, dont la présence parmi nous, en ce jour, nous est une preuve de l'intérêt qu'il nous porte ; la « Bonne Mère » de Saint-Pierre, que nous voyons toujours avec plaisir à nos réunions générales ; Mlle Drouart, représentant nos aînées, toujours si bonnes et aimables avec leurs cadettes, qu'il nous soit permis d'ajouter ici nos remerciements pour le président de l'Union régionale, auprès de qui nous sommes toujours assurés de trouver bon accueil et appui.

M. l'abbé Chancelle nous parle ensuite de propagande ; il fait que les 300 Hermines actuellement groupées en notre cité amènent à leur mouvement de nombreuses sœurs de travail, afin que, bientôt, Nantes puisse compter 1.000 Hermines. A l'œuvre donc, chères amies, nous avons deux ans pour accomplir ce travail et... pas de temps à perdre.

Quatre membres du bureau ont atteint, cette année, leur majorité ; ce sont : Mlles M. Hourdeau, vice-présidente ; S. Ronche, secrétaire ; D. Ronche, présidente des fêtes, et M. J. Riolland, de la Commission du journal. Nous procédons à leur remplacement. Sont élus : Mlles Boilveau, Gelfroy, Cochard, Ricordel et Thoby.

A 10 heures la séance est levée.

A midi, quarante-cinq convives sont introduits dans une salle ornée et fleurie à souhait. De gracieux menus nous promettent de délicieuses choses, et, certes, ne nous trompent pas... La gaieté, l'entrain marquent ce repas empreint d'une charmante simplicité... Au dessert, de nombreux toasts sont portés, et... nous levons nos coupes (le champagne est dû à la générosité de M. Buerne) à la prospérité et l'extension du groupe des « Hermines ».

Mlle André distribue alors les souvenirs que l'« Hermine » tient à offrir aux membres sortants du bureau.

Une petite heure d'arrêt, pendant laquelle se prépare mystérieusement la séance récréative, et déjà la Salle Saint-Michel se trouve remplie d'un auditoire sympathique. Nos jeunes actrices se font applaudir dans *La Cinquième*, charmante comédie en trois actes. Puis Mlle André expose au public l'idéal et le rôle des « Hermines » : « Plutôt la mort que la souillure », telle est leur devise, devise que, dans la vie courante, elles devront mettre en pratique, « joyeuses comme des Françaises, fidèles comme des Bretonnes ». Quelques-unes de nos meilleures artistes nous font alors jouer de leur talent... Un joyeux entrain règne dans la salle ; le public se montre satisfait. Le tirage de la tombola termine la fête ; nos félicitations aux gagnants !

Au soir d'une telle journée, un sentiment de joie et de confiance en l'avenir s'impose à nous, chères Hermines. A l'œuvre maintenant ; que notre union soit notre force, et... en route vers de nouvelles conquêtes !

Je m'en voudrais de terminer ce compte rendu sans adresser un spécial remerciement à toutes les personnes qui ont contribué au succès de la journée : à nos aînées qui l'ont préparée de longue date ; aux Hermines qui l'ont suivie avec intérêt ; à celles qui, simplement, ont accepté d'y parler à leurs compagnes ; aux familles qui ont bien voulu, en assistant à la séance récréative, nous montrer leur sympathie ; à toutes, nos plus affectueux « Merci ».

M. Léon Buerne revient sur certains

points du précédent rapport. Il insiste particulièrement sur les services mutuels que peuvent se rendre les Syndicats masculins et féminins installés dans le même immeuble, et sur les avantages qui peuvent en résulter. Au sujet des Assurances sociales, il nous apporte également quelques éclaircissements, notamment en ce qui concerne la fondation par les Maisons adhérentes à la C. R. I. F. O. d'une caisse patronale, la S. M. I. C. ; et il nous informe que la Caisse Mutuelle familiale de la Loire-Inférieure, caisse catholique de la région, offre aux employés des maisons précitées les mêmes avantages que la S. M. I. C.

M. Buerne se fait ensuite notre interprète auprès des personnes qui veulent bien s'intéresser à notre mouvement et l'aider pour les en remercier. M. l'abbé Chancelle, dont la présence parmi nous, en ce jour, nous est une preuve de l'intérêt qu'il nous porte ; la « Bonne Mère » de Saint-Pierre, que nous voyons toujours avec plaisir à nos réunions générales ; Mlle Drouart, représentant nos aînées, toujours si bonnes et aimables avec leurs cadettes, qu'il nous soit permis d'ajouter ici nos remerciements pour le président de l'Union régionale, auprès de qui nous sommes toujours assurés de trouver bon accueil et appui.

M. l'abbé Chancelle nous parle ensuite de propagande ; il fait que les 300 Hermines actuellement groupées en notre cité amènent à leur mouvement de nombreuses sœurs de travail, afin que, bientôt, Nantes puisse compter 1.000 Hermines. A l'œuvre donc, chères amies, nous avons deux ans pour accomplir ce travail et... pas de temps à perdre.

Famille Syndicale

Le mariage de Mlle Marie RIGAUD et de M. Edouard JEAN a été célébré le Samedi 12 Octobre, à 11 heures, église Saint-Similien. Nos meilleurs vœux.

Nous apprenons avec peine la mort de Mme Veuve Beckmans, mère de la Présidente générale des Syndicats Professionnels Féminins de l'Abbaye.

Nous prions notre chère Présidente de croire à toute notre douloureuse sympathie et à l'assurance de nos prières pour le repos de l'âme de sa chère disparue. Toutes les syndiquées de Nantes tiendront à s'unir dans une fervente prière à l'intention de Mme Beckmans.

INDRET

FEDERATION FRANÇAISE DES SYNDICATS PROFESSIONNELS DES ARSENAUX ET ETABLISSEMENTS DE LA MARINE

La Fédération a adressé, le 14 Octobre, l'ordre du jour suivant aux Ministres de la Marine et des Finances :

La Fédération Française des Syndicats professionnels des Arsenaux et Etablissements de la Marine, au nom de ses organisations adhérentes :

Proteste contre le taux nettement insuffisant du relèvement des salaires du personnel ouvrier décidé par la sous-commission de la Marine ;

Constata que la commission mixte n'a pas tenu compte des revendications exprimées par les délégations ouvrières et annexées aux procès-verbaux des commissions locales, notamment sur un relèvement important, analogue à celui concédé à l'ensemble des fonctionnaires ou portant sur la totalité revendiquée de la différence de 9 francs par jour ouvrable existant actuellement entre la Marine et certains personnels ouvriers de l'Etat, différence qui, si elle était accordée, comporterait l'application du Salaire National ;

Demande pour les ouvrières, en attendant la réalisation de la formule « A travail égal, salaire égal », un relèvement équivalent à la valeur des 9/10 du relèvement des ouvriers, de telle sorte que cette règle soit enfin substituée à celle des 3/4, observée jusqu'à présent ;

Demande le rajustement des tarifs des apprentis en relation avec le salaire ouvrier ;

Demande des augmentations immédiates, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1929, aug-

mentations déterminées en dehors des facteurs industriels, nécessités par l'élevation lente mais incessante du coût de la vie ;

Estime que la situation financière étant favorable aux fonctionnaires, doit être, du point de vue démocratique, non moins favorable au personnel ouvrier ;

Demande, en conséquence, le paiement urgent d'une avance de 500 francs.

Fermement convaincue de la légitimité de ses revendications, la Fédération française des Syndicats Professionnels de la Marine fait appel à l'esprit de justice sociale du Gouvernement pour relever la situation inférieure des ouvriers des arsenaux en réalisant, par le Salaire National et par catégories professionnelles, l'égalité de traitement des salariés de l'Etat.

Le secrétaire Fédéral, A. MICHEL.

LE COIN DE LA J. S. C.

Depuis un certain temps nous n'entendons plus parler de J. S. C. Je crois qu'ils ont pris de bonnes vacances, ces jeunes, pendant ces mois d'août et de septembre. Et maintenant ils sauront reprendre, comme il convient, les réunions assidues. Leur groupe s'est grossi ces temps derniers par la venue d'autres apprentis ; nous félicitons ceux qui ont propagé notre mouvement syndical. Que ceux qui hésitaient encore les imitent au plus tôt. Tous les jeunes sont assurés de trouver le meilleur accueil auprès des militants de notre organisation.

Il est parfois pénible et dur de faire apprécier notre idéal. Mais on y arrive tôt ou tard, avec un peu de cran, et surtout beaucoup de cœur, car il faut en avoir beaucoup lorsque l'on veut se dévouer, se donner pour quelque chose que l'on commence à aimer. N'avons-nous pas sous les yeux les exemples de ceux des nôtres qui sont morts sur la brèche, de ceux qui se sont dépensés pour que jeunes et vieux soient unis par un même idéal : une formation meilleure et une action plus active.

Oui, nous le voulons, nous aussi les jeunes, nous aussi nous voulons transmettre à nos plus jeunes encore ce flambeau ardent.

Que faut-il pour cela ? S'aider et s'aimer dans le travail, dans notre syndicat, partout et toujours. Se sentir fort, n'est-ce pas le vrai moyen de se faire écouter. A l'œuvre, la J. S. C., la moisson nous attend. Sachons nous dire, comme J. de Maistre :

« Le monde appartient à ceux qui savent prendre de la peine et qui, devant l'effort et le sacrifice, ne commencent pas à dire : A quoi bon ? »

E. NICOLAS,

Propagandiste ouvrier de l'U. R. T. C. O.

Réponse de la Sacrée Congrégation du Concile à M<sup>gr</sup> Liénart

Voici le texte de la réponse adressée par la Sacrée Congrégation du Concile à M<sup>gr</sup> Liénart, évêque de Lille, au sujet d'un conflit qui s'est élevé entre le Consortium des Patrons de la région Roubaix-Tourcoing et les Syndicats ouvriers chrétiens de la même région :

ILLUSTRISSE ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

Cette Sacrée Congrégation du Concile, saisie d'un recours de M. Eugène Mathon, au nom du Consortium des Patrons de la région Roubaix-Tourcoing, et priée de donner son jugement sur le conflit qui s'est élevé entre ledit Consortium et les Syndicats ouvriers chrétiens de la même région, après un attentif et mûr examen de la grave et délicate question, a pris les délibérations suivantes, qu'elle communique à Votre Grandeur, dans l'espoir que, notifiées aux parties intéressées, elles puissent faire cesser le différend et opérer la concentration de toutes les forces des catholiques contre les ennemis de la religion et de l'ordre social.

Avant tout, la Sacrée Congrégation juge opportun de rappeler qu'on ne saurait

mettre en doute la compétence de l'Eglise en pareille matière, sous le prétexte qu'il s'agit d'intérêts purement économiques. Léon XIII proclama cette compétence lorsque, envisageant, dans l'Encyclique *Rerum novarum*, les rapports entre patrons et ouvriers, il déclarait : « C'est avec assurance que Nous abordons ce sujet, et dans toute la plénitude de Notre droit. » De même Pie X, dans l'Encyclique *Singulari quadam*, du 24 septembre 1912, disait : « La question sociale et les controverses qui s'y rattachent relativement à la nature et à la durée du travail, à la fixation du salaire, à la grève, ne sont pas purement économiques et susceptibles, dès lors, d'être résolues en dehors de l'autorité de l'Eglise. » Il sera par conséquent utile, et même nécessaire, de rappeler aux parties, dans leurs grandes lignes, les principes de la doctrine sociale catholique et les directives pratiques d'ordre moral, émanées de la suprême Autorité ecclésiastique en vue de régler les organisations et l'activité des Syndicats chrétiens.

I. — L'Eglise reconnaît et affirme le droit des patrons et des ouvriers de constituer des Associations syndicales, soit séparées,

Quelques effluves du "Parfum de Rome"

NOTES DE PÈLERINAGE

M<sup>gr</sup> Vanneufville, près du tombeau de Léon XIII, fait une magnifique exhortation, et conclut en demandant aux pèlerins de supplier l'Esprit-Saint de les rendre plus fiers encore d'appartenir à l'Eglise Catholique, plus fidèles au Souverain Pontife, plus ardents à suivre ses directives pour l'action catholique. Le Père Guillon fait faire des actes de foi, d'espérance et d'amour envers le Pape, puis la procession se reforme, ayant en tête, autour de la croix, les drapeaux des organisations professionnelles, et se dirige vers le monument commémoratif de l'Encyclique « Rerum Novarum », cette statue qui représente l'hommage de l'ouvrier à Léon XIII, et qui est érigée derrière la basilique. Là, M. Zamanski, puis Zirnheld, prononcent de magnifiques discours, dont le Cardinal Maurin les remercia en les embrassant de tout cœur, aux applaudissements de l'immense assemblée, avant de prendre lui-même la parole pour dire la grande émotion qu'il vient d'éprouver à entendre

les paroles d'union et d'amour du patron et du travailleur, pour dire toute sa sympathie pour les organisations syndicales, dont il favorise le développement par tous les moyens en son pouvoir.

Après cette émouvante cérémonie, les pèlerins se promènent dans Rome, individuellement ou par groupes, et visitent les points intéressants qu'ils rencontrent sur le chemin du retour au gîte.

Le lendemain dimanche, jour de la Pentecôte, la messe est célébrée à Saint-Pierre par le cardinal Maurin. Son vicaire général, M<sup>gr</sup> Granger, adresse la parole à l'assistance, lui demandant de se souvenir de Rome et du Vatican, et de propager en rentrant la vérité. Après la Communion, le Père Guillon demande de prier aux intentions du Souverain Pontife ; puis la procession se fait à l'intérieur de la basilique, d'où les pèlerins sortent en chantant et en priant, puis se rendent où bon leur semble.

M. le chanoine Brac propose d'emmener notre groupe visiter les catacombes de Saint Calixte. Nous nous y rendons par la voie Appienne, près de laquelle elles sont situées, et qui est bordée de nombreuses ruines de tombeaux antiques, la loi romaine antique interdisant d'ensevelir les morts à l'intérieur de la ville. Pour s'y rendre, on passe devant l'église du « Quo Vadis », élevée à l'endroit où Saint Pierre, qui fuyait la persécution, rencontra Notre-Seigneur, qui, à sa question : *Quo Vadis, Domine ?* (Où allez-vous, Seigneur ?), répondit qu'il allait à Rome pour se faire mettre à mort de nouveau. Pierre comprit, et rentra à Rome pour y subir son martyre.

L'autobus qui nous emmène croise des chariots remplis de « contadini » (paysans italiens), qui, vêtus de leurs habits de chaque jour, mais entourés d'une profusion de fleurs artificielles aux couleurs éclatantes, sur eux-mêmes, à la main et sur le collier des chevaux, se rendent à quelque pèlerinage de la Sainte Vierge. Certains nous saluent d'un sonore : « Evviva Maria ! » (Vive la Vierge Marie !), auquel nous répondons de notre mieux.

Mais nous voici aux catacombes de Saint Calixte, les plus importantes et les plus célèbres parmi les plus antiques cimetiè-

res souterrains de Rome. Les religieux trappistes en ont la garde, et l'un d'eux nous sert de guide dans l'exploration que nous en faisons, un cierge minuscule à la main pour nous éclairer dans ces galeries qui s'embranchent les unes sur les autres, formant à certains endroits des cryptes où avaient lieu, au temps de la persécution, les exercices du culte. L'une de ces cryptes est celle de Sainte Cécile, où le corps de la sainte avait été inhumé et fut découvert en 822. Sa statue y a été placée. Sainte Cécile est représentée dans la position couchée, le visage caché sur son bras replié, dans laquelle elle fut découverte trois jours après son martyre. Dans les parois des couloirs se voient des étages d'entailles, dans lesquelles étaient déposés les corps des chrétiens des premiers siècles. Dans certaines de ces niches horizontales se trouvent encore des ossements. Pour donner une idée de l'importance de ces catacombes, nous pouvons dire qu'à la seule catacombe de Saint Calixte on a découvert 25 kilomètres de tranchées souterraines, mais que les fouilles continuent, et que l'on en découvre toujours davantage. Il en est de même sur bien d'autres points de Rome.

L'impression de cette promenade est la même que celle que nous avons ressentie

dans la catacombe de Sainte Domitille, mais plus accentuée encore. On admire, et on s'humilie. Qu'ils étaient grands, ces chrétiens qui se seraient ainsi pour vivre dans la foi du Divin Crucifié ! et combien petits et peu généreux nous nous sentons à côté de leur souvenir impérissable !

Un peu plus loin que les catacombes de Saint Calixte, se trouve celle de Saint Sébastien, qui touche la basilique de ce nom. Nous n'avons visité que la basilique, le temps nous manquant pour en faire davantage. La catacombe présente un intérêt très vif du fait qu'il est presque certain que les corps des saints apôtres Pierre et Paul y sont restés ensevelis pendant un certain nombre d'années. Des indices très sérieux ont été découverts ces dernières années, et les fouilles continuent.

Sur la Voie Appienne, nous apercevons, tout en haut, le tombeau de Cécilia Métella, cette riche patricienne dont le tombeau, en forme de tour, a été transformé au Moyen-Age, en une forteresse dont les restes sont encore imposants, et en face, en ligne directe, dans l'autre sens, la coupole de Saint Pierre, qui, de la colline du Vatican, domine toute la Rome chrétienne, toute la Rome moderne. Dans cette ville où tout est contraste, le contraste est frap-

(A suivre.)

E. DROUART.

# COMPAGNIE FRANÇAISE

15, Rue du Calvaire - NANTES  
RAYONS DE TISSUS  
TAILLEUR POUR HOMMES  
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE  
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES  
BONNETERIE - CHEMISERIE  
- LINGERIE - CHAPELLERIE -

soit mixtes, et y voit un moyen efficace pour la solution de la question sociale.

« Les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution par toutes les œuvres propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes... mais la première place appartient aux corporations ouvrières qui, en soi, embrassent à peu près toutes les œuvres... Aujourd'hui, les générations étant plus cultivées, les mœurs plus pures, les exigences de la vie quotidienne plus nombreuses, il n'est point douteux qu'il ne faille adapter les corporations à la condition nouvelle. Aussi est-ce avec plaisir que nous voyons se former partout des sociétés de ce genre, soit composées des seuls ouvriers, soit mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons : il est à désirer qu'elles accroissent leur nombre et l'efficacité de leur action. » (Léon XIII, *Rerum novarum*, 15 mai 1891.)

« Quand il s'agit de se grouper en Sociétés, il faut bien prendre garde de ne pas tomber dans l'erreur. Ici nous voulons parler non seulement des ouvriers, qui ont certes le droit de s'unir en associations afin de pourvoir à leurs intérêts ; l'Eglise y consent et la nature ne s'y oppose pas. » (Léon XIII, *Longinqua Oceani*, 6 janv. 1895.)

II. — L'Eglise, dans l'état actuel des choses, estime moralement nécessaire la constitution de telles Associations syndicales.

« Jamais assurément, à aucune autre époque, on ne vit une si grande multiplicité d'associations de tout genre, surtout d'associations ouvrières. D'où viennent beaucoup d'entre elles, ou elles tendent, par quelle voie, ce n'est pas ici le lieu de le rechercher. Mais c'est une opinion commune par de nombreux indices, qu'elles sont ordinairement gouvernées par des chefs occultes et qu'elles obéissent à un mot d'ordre également hostile au nom chrétien et à la sécurité des nations : qu'après avoir accaparé toutes les entreprises, s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans leur sein, elles leur font expier ce refus par la misère. Dans cet état de choses, les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre deux partis : ou s'inscrire dans ces associations perverses pour la religion, ou en former eux-mêmes d'autres et unir ainsi leurs forces afin de pouvoir se soustraire hardiment à un joug si injuste et si intolérable. Qu'il faille opter pour ce dernier parti, est-il nécessaire, ayant vraiment à cœur d'arracher le plus grand bien de l'humanité à un péril imminent, qui puisse avoir lieu dessus le moindre doute ? » (*Rerum Novarum*.)

III. — L'Eglise exhorte à constituer de telles Associations syndicales.

« Nous exhortons en premier lieu à constituer parmi les catholiques de ces Sociétés qui s'établissent un peu partout à l'effet de sauvegarder les intérêts sur le terrain social. Car ce genre de Sociétés est très adapté à nos temps : elles permettent à leurs membres d'aviser à la défense de leurs intérêts en même temps qu'à la conservation de la foi et de la morale. » (Pie X, aux archevêques et évêques du Brésil, 6 janv. 1911.)

Le même pontife exhortait le comte Medolago Albani, par une lettre du 19 mars 1904, en ces termes : « Continuez donc, cher Fils, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, à promouvoir et à diriger, non seulement des institutions de caractère purement économique, mais encore d'autres qui leur sont apparentées, les Unions professionnelles, ouvrières et patronales, établissant entre elles la bonne entente ; les secrétariats du peuple, qui donneront des conseils d'ordre légal et administratif... ; les encouragements les plus réconfortants ne vous manqueront pas. »

Et aux directeurs de l'Union Economique italienne, il adressait ces paroles : « Quelles institutions devez-vous de préférence promouvoir dans le sein de votre Union ? Votre industrieuse charité en décidera. »

Quant à Nous, celles qu'on appelle des Syndicats Nous semblent très opportunes. »

Benoît XV écrivait, le 7 mai 1919, au chanoine Murry, d'Autun, par l'intermédiaire du cardinal secrétaire d'Etat, qu'il « désire voir faciliter l'accès des Syndicats vraiment professionnels, et se répandre sur toute l'étendue du territoire français, de puissants Syndicats animés de l'esprit chrétien, rassemblant en de vastes organisations générales, fraternellement associées, travailleurs et travailleuses des diverses professions. Il sait bien qu'en formulant ces encouragements, il sert tout ensemble, avec les intérêts les plus sacrés de la classe ouvrière, ceux de la paix sociale, dont il est le suprême représentant, et aussi ceux de la noble nation française, qui lui tient tant à cœur. »

Le Pape Pie XI, glorieusement régnant,

faisait écrire, le 31 décembre 1922, par le cardinal secrétaire d'Etat à M. Zaffarano, président de la Confraternité française des travailleurs chrétiens : « C'est avec le plus vif plaisir que le Saint-Père a appris le progrès de ce groupement, qui, tacite d'obtenir l'amélioration des classes laborieuses par la mise en pratique des principes de l'Evangile tels que l'Eglise les a toujours appliqués à la solution des questions sociales. »

« Le Saint-Père forme les meilleurs vœux afin que les membres catholiques de vos groupements aient toujours à cœur de maintenir leur foi vive et leur piété fervente par la fréquentation régulière des différentes pratiques religieuses catholiques dans lesquelles ils puisent, avec les moyens de sanctification personnelle, les ardeurs du zèle et du dévouement qu'ils témoignent dans les associations syndicales... »

IV. — L'Eglise veut que les Associations syndicales soient établies et régies selon les principes de la foi et de la morale chrétienne.

« On doit prendre pour règle universelle et constante d'organiser et de gouverner les corporations de façon qu'elles fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus sûre et la plus courte, le but qu'il se propose et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible des biens du corps, de l'esprit, de la fortune. Mais il est évident qu'il faut viser avant tout l'objectif principal, qui est le perfectionnement moral et religieux ; c'est surtout cette fin qui doit régir toute l'économie de ces Sociétés ; sinon, elles dégèneraient bien vite et tomberaient, ou peu s'en faut, au rang des Sociétés où la religion ne tient aucune place. » (Léon XIII, *Rerum novarum*.)

« Tel est précisément le motif pour lequel Nous n'avons jamais engagé les catholiques à entrer dans des associations destinées à amener le sort du peuple, ni à entreprendre des œuvres analogues, sans les avertir en même temps que ces institutions devaient avoir la religion pour inspiration, pour compagnie et pour appui. » (Léon XIII, *Graves ac communi*, 10 janv. 1901.)

« Quoi qu'il fasse, même dans l'ordre des choses temporelles, le chrétien n'a pas le droit de négliger les intérêts sur-naturels ; bien plus, les prescriptions de la doctrine chrétienne l'obligent à tout diriger vers le Souverain Bien commun vers la fin dernière. » (Pie X, *Singulari quadam*.)

V. — L'Eglise veut que les Associations syndicales soient des instruments de concorde et de paix, et dans ce but elle suggère l'institution de Commissions mixtes comme un moyen d'union entre elles.

« Ceux qui se glorifient du titre de chrétiens, qu'ils soient pris isolément ou en tant que groupés en associations, ne doivent pas, s'ils ont conscience de leurs obligations, entretenir entre les classes sociales des inimitiés et des rivalités, mais la paix et la charité mutuelles. » (Pie X, *Singulari quadam*.)

« Que les écrivains catholiques, en prenant la défense de la cause des prolétaires et des pauvres, se gardent d'employer un langage qui puisse inspirer au peuple de l'aversion pour les classes supérieures de la société... Qu'ils se souviennent que Jésus-Christ a voulu unir tous les hommes par le lien d'un amour réciproque, qui est la perfection de la justice et qui entraîne l'obligation de travailler mutuellement au bien les uns des autres. » (Instruction de la Sacrée Congrégation des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires, 27 janv. 1902.)

« Ceux qui président à ce genre d'institutions (ayant pour but de promouvoir le bien des ouvriers) doivent se souvenir... que rien n'est plus propre à assurer le bien général que la concorde et la bonne harmonie entre toutes les classes, et que la charité chrétienne en est le meilleur trait d'union. Ceux-là travailleraient donc fort mal au bien de l'ouvrier qui, prétendant améliorer ses conditions d'existence, négligeraient de disposer les esprits à la modération par le rappel des devoirs chrétiens ; bien plus, ils iraient jusqu'à exciter encore davantage l'animosité contre les riches, ou se livrant à ces déclamations amères et violentes par lesquelles des hommes étrangers à nos croyances ont coutume de pousser les masses au bouleversement de la société. » (Benoît XV à l'évêque de Bergame, 11 mars 1920.)

« ...Que les droits et les devoirs des patrons soient parfaitement conciliés avec les droits et les devoirs des ouvriers. Afin de parer aux réclamations éventuelles qui s'élevaient dans l'une ou l'autre classe au sujet de droits légitimes, il serait très désirable que les statuts eux-mêmes chargeassent des hommes prudents et intègres, pris dans son

sein, de régler le litige en qualité d'arbitres. » (Léon XIII, *Rerum novarum*.)

« Les associations catholiques doivent, non seulement éviter, mais encore combattre la lutte des classes comme essentiellement contraire aux principes du christianisme... Il est opportun, utile et très conforme aux principes chrétiens de continuer, en principe, pour autant que cela est pratiquement possible, la fondation simultanée et distincte d'Unions patronales et d'Unions ouvrières, en créant, comme point de contact entre elles, des Commissions mixtes chargées de discuter et de trancher pacifiquement, suivant la justice et la charité, les différends qui peuvent surgir entre les membres de ces deux sortes d'Unions ouvrières. » (Lettre du cardinal Gasparri à l'Union Economique Sociale, 25 févr. 1915.)

VI. — L'Eglise veut que les Associations syndicales soient des instruments de concorde et de paix, et dans ce but elle suggère l'institution de Commissions mixtes comme un moyen d'union entre elles.

« Les catholiques doivent s'associer de préférence à des catholiques, à moins que la nécessité ne les contraigne à agir autrement. C'est là un point très important pour la sauvegarde de la foi. » (Léon XIII aux évêques des Etats-Unis, 6 janv. 1895.)

« Quant aux associations ouvrières, bien que leur but soit de procurer des avantages temporels à leurs membres, celles-ci cependant méritent une approbation sans réserve et doivent être regardées comme les plus propres de toutes à assurer les intérêts vrais et durables de leurs membres, qui ont été fondées en prenant pour principale base la religion catholique, et qui suivent ouvertement les directions de l'Eglise : Nous l'avons fréquemment déclaré. Nous-même, lorsque l'occasion s'en est offerte dans un pays ou dans l'autre, il s'ensuit qu'il est nécessaire d'établir et de favoriser de toute manière ce genre d'associations confessionnelles catholiques, comme on les appelle, dans les contrées catholiques, tout d'abord, et aussi dans toutes les autres régions, partout où il paraîtra possible de subvenir par leur moyen aux besoins divers des associés. » (Pie X, *Singulari quadam*.)

VII. — L'Eglise recommande l'union de tous les catholiques pour un travail commun dans les liens de la charité chrétienne.

« Oui, la situation le réclame, et le réclame impérieusement ! Nous faut des cours courageux et des forces compactes. Certes, elle est assez étendue la vue des misères qui sont devant nos yeux : elles sont assez redoutables les menaces de perturbations funestes que tiennent suspendus sur nos têtes la force toujours croissante des socialistes. » (Léon XIII, *Graves ac communi*.)

« Que les ministres sacrés déploient toutes les forces de leur âme et toutes les industries de leur zèle, et que, sous l'autorité de vos paroles et de vos exemples, Vénérables Frères, ils ne cessent d'indiquer aux hommes de toutes les classes les règles évangéliques de la vie chrétienne ; qu'ils travaillent de tout leur pouvoir au salut des peuples, et par-dessus tout, qu'ils s'appliquent à nourrir en eux-mêmes et à faire naître chez les autres, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles, la charité, reine et maîtresse de toutes les vertus. C'est, en effet, d'une abondante effusion de charité qu'il faut principalement attendre le salut ; Nous parlons de la charité chrétienne, qui résume tout l'Evangile et qui, toujours prête à se dévouer au soulagement du prochain, est un antidote très assuré contre l'arrogance du siècle et l'amour immodéré de soi-même ; vertu dont l'Apôtre saint Paul a décrit les offices et les traits divins dans ces paroles : La charité est patiente, elle est bénigne, elle ne cherche pas son propre intérêt, elle souffre tout, elle supporte tout. » (Léon XIII, *Rerum novarum*.)

A la lumière de ces principes et de ces directions, on voit clairement le chemin qu'il faut suivre pour porter un jugement équitable sur la question.

Et pour commencer par les Syndicats ouvriers, on ne peut refuser aux ouvriers chrétiens le droit de constituer des Syndicats à eux, distincts des Syndicats patronaux, sans toutefois leur être opposés. Cela surtout quand, comme c'est ici le cas, ces Syndicats sont voulus et encouragés par l'Autorité ecclésiastique compétente selon les règles de la morale sociale catholique, dont l'observation s'impose aux adhérents, de par leurs statuts, dans leur activité syndicale, ou ils doivent s'inspirer surtout de l'Encyclique *Rerum novarum*.

De plus, il est évident que la constitution de tels Syndicats, distincts des Syndicats patronaux, n'est pas incompatible avec la paix sociale, puisque, d'une part, ils répudient par principe la lutte des classes et le collectivisme sous toutes ses for-

mes, et que, de l'autre, ils admettent la tenue de contrats collectifs pour établir des rapports pacifiques entre le capital et le travail.

Et les industriels ne doivent pas voir un acte de défiance, spécialement dans les circonstances présentes, quand apparaît clairement le besoin de promouvoir et de favoriser, à l'encontre du syndicalisme socialiste et communiste, des syndicats ou des ouvriers chrétiens puissent traiter de leurs légitimes intérêts économiques et temporels, sans dommage pour leurs intérêts spirituels et éternels.

Sur ce point, il ne semble pas y avoir divergence entre les deux syndicats en connus. De fait, M. Mathon, dans son deuxième rapport, déclare que le *Consortium* des Syndicats patronaux souhaite ardemment la constitution de Syndicats vraiment chrétiens, défendant les intérêts des ouvriers, confrontant ces intérêts avec les siens, discutant en toute liberté et en toute indépendance avec les organisations patronales ; celles-ci comme ceux-là devant étudier les causes de désaccord en toute équité, en toute justice, sans préjudice des sentiments de charité chrétienne qui doivent animer le cœur des uns et des autres.

La différence consiste en ce que le *Consortium* estime que, jusqu'à présent, les Syndicats chrétiens ne sont pas vraiment chrétiens ; en d'autres termes, il estime que dans l'exercice de leur activité ils n'ont pas été effectivement fidèles aux principes de la morale sociale chrétienne ; et à l'appui de cette affirmation il apporte un certain nombre d'allégations.

Réserve faite des intentions et de la bonne foi des recourants, on voit aussitôt combien est grave l'accusation. Aussi la Sacrée Congrégation, avant de prononcer aucun jugement, a-t-elle ordonné de multiples et attentives recherches : elle a recueilli, de sources très autorisées, des informations soigneusement dignes de foi, pour apprécier le bien fondé d'un si grave reproche.

Cela fait, la Sacrée Congrégation croit devoir déclarer que, selon des documents irréfragables et d'après les preuves recueillies, certaines des allégations sont exagérées ; d'autres, les plus graves, qui attribuent aux Syndicats un esprit marxiste et un socialisme d'Etat, sont entièrement dépourvues de fondement et injustes.

La Sacrée Congrégation, toutefois, ne nie pas que les Syndicats chrétiens n'aient commis quelques erreurs de tactique et que certains de leurs membres n'aient employé publiquement des expressions qui ne sont pas de tout point conformes à la doctrine catholique.

C'est pourquoi elle veut que les dirigeants soient exhortés à poursuivre plus efficacement à l'éducation syndicale chrétienne de tous les membres, en utilisant les moyens que louablement ils mettent déjà en œuvre : secrétariats, Semaines syndicales, Cercles d'études, réunions de propagandistes, Semaines d'exercices spirituels ; afin d'imprégner l'action syndicale d'esprit chrétien, fait de charité, de justice et de modération. Et, à ce sujet, en vue d'une formation sociale chrétienne plus complète et plus adaptée de la jeunesse, la Sacrée Congrégation suggère que dans les patronages et dans les diverses œuvres d'éducation l'on donne un enseignement social proportionné à l'intelligence des jeunes (ce qui se fait dans quelques diocèses avec d'excellents résultats) ; et enseignement aura pour effet, non seulement de les prémunir contre les erreurs auxquelles ils sont exposés, mais encore de leur faire connaître l'action bienfaisante de l'Eglise dans le domaine social.

De plus, on devra apporter un soin particulier à ce que tous, spécialement les dirigeants, aient aussi une connaissance pratique suffisante des questions techniques, professionnelles et économiques.

Pour ce qui regarde la constitution, à titre exceptionnel, de ce que l'on appelle un *cartel intersyndical*, entre Syndicats chrétiens et Syndicats neutres ou même socialistes, pour la défense d'intérêts légitimes ; qu'on se rappelle toujours qu'un tel cartel n'est licite qu'à la condition qu'il se fasse seulement dans certains cas particuliers, que la cause qu'on veut défendre soit juste, qu'il s'agisse d'accord temporaire et que l'on prenne toutes les précautions pour éviter les périls qui peuvent provenir d'un tel rapprochement.

Ces remarques faites, la Sacrée Congrégation déclare qu'elle voit avec faveur se constituer de ces Syndicats ouvriers vraiment catholiques d'esprit et d'action et elle fait des vœux pour qu'ils croissent en nombre et en qualité afin que, par leur moyen, on puisse aussi obtenir le bon résultat qu'indiquait et se promettait le Pape Léon XIII, à savoir de préparer un sûr refuge pour les ouvriers inscrits aux Syndicats antichrétiens qui sentiraient le devoir et le besoin de se libérer d'un lien qui, pour des intérêts purement économiques, rend esclaves la conscience. « A tous ces ouvriers, les Sociétés catholiques peuvent être d'une merveilleuse utilité ; si, hésitants, elles les invitent à venir chercher dans leur sein un remède à tous leurs maux, et si, repentants, elles

Choisissez bien vos Produits d'Alimentation

Parmi nos produits alimentaires de première nécessité figure l'huile à manger ; par ces chaleurs et ces temps orageux, la salade et la vinaigrette ont notre préférence, mais, pour cela, devons-nous choisir des maisons qui vendent des produits GARANTIS. LE DEPOT OLEOLE DE FRANCE, 12 bis, Rue de Verdun, est avant tout une maison d'huiles de table, vous y trouverez donc, non seulement DES HUILES DE PREMIER CHOIX à des prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE, mais aussi des succédanés de l'huile, tels que le SAVON DE MARSEILLE 72 %.

POUR ACHETER BON ET PAS CHER, IL FAUT S'ADRESSER A DES MAISONS SPECIALISEES.

« les accueillent avec empressement et leur assurent sauvegarde et protection. » (Léon XIII, *Rerum novarum*.)

Passant ensuite à ce qui concerne directement les industriels du *Consortium*, la Sacrée Congrégation a pris connaissance avec un vif plaisir de tout ce que le *Consortium* a fait pour le soulagement de la misère des ouvriers, ainsi que des magnifiques œuvres de bienfaisance patronale qu'il a déjà organisées, spécialement par le développement « des Allocations familiales », œuvre de haute charité en même temps que de justice sociale. Cependant, s'adressant à des catholiques, la Sacrée Congrégation ne peut pas ne pas les inviter à réfléchir que, dans la question entre industriels et ouvriers, pour maintenir la concorde et une paix durable, il ne suffit pas de faire appel à des « solidarités professionnelles » et de multiplier les œuvres de bienfaisance inspirées par une philanthropie purement humaine. La vraie concorde et la véritable paix ne peuvent s'obtenir que par l'adhésion de tous aux principes lumineux de la morale chrétienne.

De même, la Sacrée Congrégation félicite ces industriels d'avoir senti et compris le besoin de constituer eux aussi une organisation patronale, afin de procurer plus efficacement la paix sociale.

Toutefois, elle n'a pas pu ne pas relever que, bien qu'individuellement les dirigeants du *Consortium* fassent ouvertement profession de catholicisme, ils ont constitué de fait leur association sur le terrain de la neutralité. A ce propos, il est bon de leur rappeler ce qu'écrivait Léon XIII : « Les catholiques doivent s'associer de préférence à des catholiques, à moins que la nécessité ne les astreigne à agir différemment. C'est là un point très important pour la sauvegarde de la foi. » (Léon XIII, *Longinqua Oceani*, 6 janv. 1895.)

S'il n'est pas possible, pour le moment, de former des Syndicats patronaux confessionnels, la Sacrée Congrégation estime cependant nécessaire d'attirer l'attention des industriels catholiques, spécialement de ceux qui font partie de l'Association chrétienne des Patrons du Nord, sur leur responsabilité personnelle dans les résolutions qui sont prises, afin qu'elles soient conformes aux règles de la morale catholique et que les intérêts religieux et moraux des ouvriers soient garantis, ou du moins ne soient pas lésés. Qu'ils aient particulièrement à cœur d'assurer, de la part de leur Commission intersyndicale, les égards dus selon l'équité aux Syndicats chrétiens, en leur faisant un traitement sinon meilleur, du moins égal à celui qui est fait aux autres organisations nettement irréligieuses et révolutionnaires.

Ces réflexions faites au sujet des deux sortes de Syndicats, la Sacrée Congrégation veut que les défiances disparaissent, que le différend cesse et que des relations justes et pacifiques, conformément aux principes chrétiens, s'établissent désormais entre les deux Syndicats. Que les membres de l'un et de l'autre se souviennent des grandes responsabilités sociales qu'ils ont comme catholiques ; car les deux Syndicats doivent donner l'exemple de cette collaboration des classes que demande la morale qu'ils professent.

Etant donné que le *Consortium* s'est déclaré disposé à discuter sur les causes éventuelles de dissensions, en pleine liberté et indépendance réciproque, à la lumière des principes d'équité et de justice, cette Sacrée Congrégation verrait avec plaisir qu'on établisse un mode régulier de rapports entre les deux Syndicats par une Commission mixte permanente. Cette Commission aurait pour mission de traiter, dans des réunions périodiques, des intérêts communs et d'obtenir que les organisations professionnelles soient, non des organismes de lutte et d'antagonisme, mais, comme elles doivent l'être selon la conception chrétienne, des moyens de mutuelle compréhension, de discussion bienveillante et de pacification.

La Sacrée Congrégation ne peut pas ne pas louer les Révérendissimes Ordinaires de la région du Nord, d'avoir confié à des prêtres compétents et zélés le soin d'assister les dirigeants et les membres des

PARAPLUIES - OMBRELLES - CANNES

Emile FERRADOU

V<sup>ve</sup> GUILMET-FERRADOU

SUCCESEUR

22, Rue de la Fosse - NANTES

TELEPHONE 121.27

Remise de 5% aux Membres du Syndicat Chrétien

Au Sculpteur Breton

LE CORVEC

3, Quai Turenne - NANTES

Le Meuble qui dure, par sa fabrication parfaite et exclusive, au Meuble Breton

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE  
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

A NANTES

LA GRANDE SPECIALITE DE BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

Syndicats au spirituel ainsi que pour les questions dans lesquelles se trouvent impliqués des principes de morale ; elle fait des vœux pour que dans les autres régions industrielles les évêques nomment des prêtres « Missionnaires du travail », comme on les appelle, dont l'apostolat, outre qu'il protégera les populations contre le mal de l'indifférence et du péril socialiste et communiste, sera aussi un témoignage de la sollicitude maternelle dont l'Eglise entoure les travailleurs.

Benoît XV traitait à quel point la chose est non seulement opportune mais nécessaire, quand il déclarait, dans sa lettre déjà citée à l'évêque de Bergame : « Qu'aucun membre du clergé ne s'imagine que pareille action est étrangère au ministère sacerdotal sous prétexte qu'elle s'exerce sur le terrain économique ; car c'est précisément sur ce terrain que le salut éternel des âmes est en péril. Aussi voulons-Nous que les prêtres considèrent comme une de leurs obligations de se consacrer le plus possible à la science et à l'action sociale, par l'étude, l'observation et le travail, et de favoriser de tout leur pouvoir ceux qui, sur ce terrain, exercent une saine influence pour le bien des catholiques. »

Enfin, la Sacrée Congrégation invite les uns et les autres, patrons et ouvriers, à s'élever à des considérations et à des sentiments d'ordre supérieur. Les progrès si impressionnants du socialisme et du communisme, l'apostasie religieuse provoquée dans les masses ouvrières, sont des faits incontestables qui donnent à réfléchir sérieusement. Profitant des misères réelles des ouvriers, le socialisme et le communisme ont réussi à leur faire croire qu'eux seuls sont capables de promouvoir efficacement les intérêts professionnels, politiques et sociaux, et les ont groupés dans des organisations syndicales. Il est donc urgent que tous les catholiques unissent leurs forces afin d'opposer une digue à un si grand mal, qui entraîne tant d'âmes sur la voie de la perdition éternelle, et sape les bases de l'ordre social, préparant la ruine des peuples et des nations.

Qu'on écarte donc tous les dissensions ; et que, avec une concorde mutuelle, avec une confiance réciproque et surtout avec une grande charité, on suscite des institutions qui s'inspirent des principes de la morale catholique et assurent aux ouvriers, avec leurs intérêts économiques, la liberté de se déclarer chrétiens et la possibilité de remplir tous les devoirs qui en découlent.

Je prie Votre Grandeur de vouloir bien, en exécutant les décisions contenues dans cette lettre, employer les moyens les plus efficaces que son tact et sa prudence lui suggéreront, afin d'atteindre plus facilement le but que s'est proposé cette Sacrée Congrégation, pour le plus grand bien. Je serais reconnaissant à Votre Grandeur de nous informer de tout ce qui aura été fait.

Veillez agréer, Monseigneur, l'expression de mes sentiments très dévoués en Notre-Seigneur.

5 juin 1920.

† D. card. SHARRETTI, év. de Sabine, et P. Mirteto, préfet.

L. ✕ S.

JULES, év. tit. de Lampsacus, secrétaire.

## TEINTURERIE DION & BONNET

32, Rue du Calvaire - 21, Quai Richebourg - 4, Rue de la Boucherie  
ATELIERS : 21, Rue de La Pelleterie - NANTES

Nettoyage à sec par procédés perfectionnés  
TÉLÉPHONE 126-89 Conditions spéciales aux Syndiqués TÉLÉPHONE 126-89

## A JEANNE D'ARC

Téléphone 127-58 17, Rue de la Barillerie - NANTES Téléphone 127-58

Maison A. BLOUIN-BOUIN  
Spécialité de BAS, CHAUSSETTES, et tous autres Articles concernant la Bonneterie

Tous les Jedis et Samedis, Vente-Clame  
Une Réduction de 5% sera accordée à tous les Membres du Syndicat Chrétien munis de leur carte.  
- PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE -

## ECOLE PIGIER

6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel  
Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)  
Inscription à toutes époques de l'année

PLACEMENT ÉLÈVES  
Toujours deux fois plus d'emplois offerts que d'élèves à place  
342 Emplois ont été offerts aux Élèves pendant l'année 1920  
TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

**A LA VILLE DE REIMS**  
MAISON DE CONFIANCE  
**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
NANTES  
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes  
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

**COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR**  
Service des Messageries de l'Ouest  
Tél. : 139.28 - 140.14 - 147.49  
Service de voyageurs et marchandises sur la Loire, les côtes du Morbihan et de la Vendée  
Excursions sur Mer pendant la Saison d'Été

**CRÉDIT NANTAIS**  
Société Anonyme - Capital 30 Millions  
SIÈGE SOCIAL : NANTES, 4, Rue Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)  
R. C. 129 B  
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes  
41 AGENCES ET BUREAUX EN BRETAGNE  
Toutes opérations de Banque et de Bourse

**VITRAUX D'ART**  
pour Eglises et Appartements  
**Henri UZUREAU**  
Peinture - Vitrierie - Décoration  
9, RUE D'ERLON, 9 - NANTES

**CHAUSSURES BON-SECOURS**  
**A. MOTTAIS**  
6, Rue Bon-Secours - NANTES  
Chaussures en tous genres  
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE  
Maison se recommandant par la qualité de ses articles  
5 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE GENERALE  
PEINTURE - VITRIERIE - PAPIERS PEINTS  
GLACES & MIROITERIE - TENTURES  
Installations complètes pour tous genres de commerces  
**P. AFFILÉ**  
21, Rue Saint-Léonard - NANTES  
Remise de 5 et 10 % aux Membres du Syndicat Chrétien.

**Quincaillerie - Ménage**  
BOISSELLERIE - VANNERIE  
**M. CAMPAGNE**  
19, Chaussée Madeleine  
Outillage Agricole - Jardinage  
ARTICLES DE CAVE

Etes-vous satisfaits ?  
Continuez à prendre de bonnes tasses de  
**CHOCOLAT L. REVAULT**  
ou de  
**CACAO L. REVAULT**  
Goûtez le MODANA (Chocolat à croquer)  
Dépôt à Nantes : A. POUDAT & C°  
4, Rue Mercœur Tél. 146.90

**CORSETS ÉLASTIQUES - GAINES - BAS A VARICES**  
Ceintures Médicales en tous Genres  
**E. LETHU**  
ATELIERS ET TISSAGE  
A SAINT-NAZAIRE  
6, 8, 10 Passage Pommeraye  
NANTES  
PRIX DE FABRIQUE  
TOUS TISSUS ÉLASTIQUES  
Remise de 5 0/0 aux Membres du Syndicat Chrétien

Office Central de la Photographie  
**A. THURET**  
26-28, Rue de Verdun, NANTES  
Tous les Appareils et Fournitures générales  
Tirages-Reproductions, Travaux pour Amateurs  
Spécialités Kodak, Estampes d'Art  
Remise spéciale aux Membres du Syndicat Chrétien

Photographie  
Ancienne Maison H. PÉNOT  
**Lucien DENIAU, Succ<sup>r</sup>**  
6, Place du Change, NANTES  
Agrandissements, Charbon, Pointe sèche  
Travaux Industriels et Amateurs  
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

Madame ! Pour être bien coiffée  
allez choisir votre Postiche  
**Maison EMILIE**  
Coiffure de Dames  
1, Place Lafayette - NANTES  
Spécialités de Teinture - Parfumerie  
Couronnes et Voiles de Mariées

**LA CAPITALISATION**  
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État  
BONS D'ÉPARGNE  
Versements et Tirages mensuels  
**B. FRANÇOIS**  
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES  
Téléphone 127.78

**Fabrique de MEUBLES MASSIFS**  
Beau Choix de Meubles solides et garantis  
**J. MERCIER**, 21, Rue Mercœur et 46, Boulevard National

**L. LEVÊQUE**  
13 et 13 bis, Place Viarmes - NANTES  
MACHINES A COUDRE  
NEUF ET OCCASIONS  
Réparations et Accessoires  
de Machines de toutes Marques  
Remise de 5% aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

ACCESOIRES ET RÉPARATIONS  
Le meilleur marché de tout Nantes  
Recommandés aux Membres du Syndicat Chrétien

**Société Générale**  
18, Rue Lafayette  
NANTES  
BANQUE - CHANGE - BOURSE

**ÉLECTRICITÉ**  
LUMIÈRE, FORCE, SONNERIES, TÉLÉPHONES  
T. S. F.  
**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90  
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

**AUTOMOBILISTES**  
Que payez-vous pour l'assurance de votre voiture ?  
Voici ce que vous paierez en vous adressant à  
**R. de la Gironière et R. Bureau**  
4, Rue Cambronne - NANTES  
Directeurs pour l'Ouest de la  
C<sup>ie</sup> des Assurances Syndicales des Grands Groupements Régionaux (S. A. au capital de 20 millions de francs)  
5 CV..... 135 fr.  
6 à 7 CV..... 180 »  
8 à 13 CV..... 225 »  
au-dessus de 13 CV..... 250 »  
pour une garantie de 200.000 francs  
POLICE RESILIALE ANNUUELLEMENT avec clauses les plus libérales  
TARIFS SPECIAUX POUR TRANSPORTEURS PATENTES Pour tous vos autres risques, conditions très avantageuses. Vérification gratuite de toutes polices  
CONSULTEZ-NOUS  
AGENTS SÉRIEUX DEMANDÉS

PLATRERIE - DÉCORATION - STAFF  
FUMISTERIE  
**ANCELIN**  
ENTREPRENEURS  
31, Rue de Bel-Air - NANTES  
Téléphone 117.49  
Encore une Preuve

Chemises sur Mesures  
BONNETERIE ET LINGERIE  
Vente de Tissus au Mètre  
**A. SEGUY**  
1, rue des Carmes, 1 - NANTES  
Escompte de 5 % aux Syndiqués

EXPERTISE IMMOBILIÈRE  
**G. CADOU**  
EXPERT-GÉOMÈTRE - LICENCIÉ EN DROIT  
48, rue Desaix - NANTES  
Téléphone 126.32  
Mesurages, Bornages, Lotissements, Comptes de Mitoyenneté, Gérances de Propriétés, Vente et Achat d'Immeubles.

**ORNEMENTS D'ÉGLISE**  
Spécialité de Linge de Messe - Broderies Or et Soie sur tous Tissus  
Aubes - Dessins - Prix modérés  
**M<sup>me</sup> D. GUIHEUX**  
26 bis, rue du Moulin - NANTES  
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

**GRAVURE SUR MÉTAUX**  
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle  
Maison fondée en 1895  
**JEAN TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'État  
10, Rue Cacault - NANTES  
Timbres en caoutchouc et cuivre - Daters - Folioles - Timbres élastiques - Pochoirs - Plaques et lettres en email - Gravure chimique - Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc.

Un moyen de s'enrichir à la portée de tous  
Qui ne voudrait s'enrichir, ou du moins devenir un peu moins pauvre, surtout lorsque l'un des moyens les plus simples pour y parvenir se trouve à sa portée ?  
Amis syndiqués - Ami-is et Ami-es - je ne puis tarder davantage à vous livrer mon secret, le voici : Payez tout de suite vos cotisations en retard.  
Jamais, en effet, n'a été plus vrai qu'aujourd'hui notre vieux proverbe : « Qui paie ses dettes s'enrichit ». Car à quoi servent les cotisations, si ce n'est à faire vivre votre syndicat, à lui permettre d'effectuer les démarches nombreuses et souvent onéreuses dont l'unique but est de faire reconnaître vos droits et d'améliorer votre situation. Et n'est-ce pas vous enrichir, cela ?  
Ne tardez donc plus à vous acquitter. Pensez bien que, si vous attendez encore, vous vous nuisez à vous-même. Pensez surtout à vos camarades moins favorisés que vous, et qui auraient déjà pu être soulagés, si vous vous étiez acquittés plus tôt de votre dette. N'avez-vous pas ainsi, par étourderie, fait un gros péché d'omission contre la charité ?  
Encore une fois, n'attendez pas à demain, comme dit un autre bon vieux proverbe, pour faire ce que vous pouvez faire aujourd'hui même, et j'ajouterais : ce que vous devez (faire aujourd'hui même).  
A. B.

**LE LIVRE DU MARIN**  
Connaissez-vous l'Œuvre du « Livre du Marin » ?... Vaguement... peut-être pas du tout !... Et pourtant, c'est une belle œuvre qui fait un bien considérable dans un milieu digne d'intérêt : Celui des marins.  
Voici du reste le but du « Livre du Marin » tel qu'il est défini par l'Œuvre elle-même :  
« Des milliers de marins vivent pendant de longs mois entre le ciel et l'eau, sur ce très petit monde qu'est leur navire, loin du pays natal et des êtres aimés. » « Jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans pour la plupart, ils sont guettés par la déprimante solitude du large. » « La lecture est un dérivatif à leur ennui, mais hélas ! c'est souvent aussi un danger nouveau. Procureur à nos marins, pour leurs longs et durs voyages, des livres instructifs, distrayants et moraux, tel est le but du « Livre du Marin ».  
Maintenant, quels livres envoyer ? Des livres irréprochables sous le rapport de la religion et de la morale, bien entendu. Il s'agit de faire le bien. Ceci étant dit, les livres traitant d'apologétique, de morale, de religion, les livres scientifiques, les bons romans, seront les bienvenus et trouveront tous des amateurs.  
...Pour les braves petits gars qui sont nos marins de France, pour les « cols bleus », n'hésitez pas à envoyer soit des livres, soit votre obole. L'Œuvre du Livre du Marin ne promet pas et ne distribue pas à ses bienfaiteurs les gros dividendes. Mais Dieu qui sera le grand bénéficiaire de votre générosité, Dieu dont la libéralité et les ressources sont immenses, vous rendra au « centuple », ce que vous aurez donné en son nom pour le bien des âmes...  
Un ami de l'Œuvre.  
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Œuvre du Livre du Marin, 4, avenue de Breteuil, Paris (7<sup>e</sup>).

**CHAUSSURES**  
de FANTAISIE et de TRAVAIL, sur MESURE et en CONFECTION pour Hommes, Femmes et Enfants  
**FLEURY, Père et Fils**  
7, Place Saint-Pierre  
RÉPARATIONS CUIR, CRÈPE, USKID  
5 % Remise aux membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE DE CHARPENTES  
**P. Oheix**  
Avenue du Grand-Clos (Boulevard Lelassus) NANTES  
Chantier : Rue de la Gourmette

**COUVERTURE - PLOMBERIE - ZINGUERIE**  
Installations de Salles de Bains  
Cabinets de Toilette et Water-Closet  
**Joseph DEHAIS**  
7, Rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 127.36  
VENTES ET LOCATIONS  
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires  
Compteurs - Robinetterie

**RIPOCHE et Cie**  
2, Rue Pierre-Landais, NANTES  
Téléphone 113.33  
Transports Automobiles - Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages - Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

**FAÇON et RÉFECTION de LITERIE**  
Matelas - Sommier - Lits-Cage  
Edredons - Couvre-Pieds  
DESINFECTIION - REPARATION  
Plumes - Duvets - Laines - Crins  
**OLIVIER-DOUSSOT**  
11, Rue de Bel-Air - NANTES  
Maison de confiance - Prix Modérés  
Conditions spéciales aux Familles du Syndicat Chrétien

**LE TRAVAIL DES ENFANTS EN RUSSIE**  
Dans le paradis prolétarien où le travail est interdit aux enfants et où la loi de sept heures a été instituée avec fracas, l'enfant est indignement exploité. C'est la Pravda qui parle :  
« L'étendue de l'exploitation infantile est insoupçonnée, car l'inspecteur est impuissant contre cet état de choses. Il suffit de dire qu'il n'existe qu'un inspecteur social pour 285 entreprises. Dans les contrats agricoles, qui se passent entre employeurs et employés, il n'est même pas fait mention de l'âge de l'ouvrier.  
De plus, 50 pour 100 des enfants employés ne connaissent pas le repos hebdomadaire, 59 pour 100, par exemple, des fillettes travaillent plus de huit heures par jour. Sur un total de 135.000 ouvrières agricoles âgées de moins de quatorze ans, 130.000 travaillent dix et treize heures ; 4.000 seulement d'entre elles connaissent donc la journée de huit heures. Chez nous, les garçons sont embauchés aux travaux agricoles vers dix ans ; il fournissent jusqu'à quinze et dix-huit heures de travail par jour. Leurs conditions de vie ne sont pas meilleures que celles des enfants chinois. Aussi, dès qu'ils le peuvent, s'enfuient-ils comme des lapins. Mais le lapin est abattu par le chasseur, tandis que l'enfant est repris et soumis à un traitement plus rude encore. »  
Sans commentaires.  
Le Gérant : FOULON PAUL.  
Imp. DUPAS & C<sup>ie</sup>, 57, rue Saint-Clément, NANTES.

**COUVERTURE - PLOMBERIE**  
Ancienne Maison B. BARBE  
**Raymond PAILLAT, succ<sup>r</sup>**  
65, Rue Saint-Donatien - NANTES  
Appareils Sanitaires ; Salles de Bains  
Chauffage Central ; Thermo-Siphon

Entreprise Générale de Peinture  
**L. Chatellier, Père et Fils**  
7, rue Paré - NANTES  
Téléphone 125.13  
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

**VINS EN GROS**  
**Joseph JACOB**  
16, rue Porte-Neuve, 16  
NANTES  
Spécialité de Vins Fins  
Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air.

**ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT**  
**Favreau et Lavageau**  
TELEPHONE 130.53  
4, Place du Martray - NANTES

**L'ENCYCLIQUE « RERUM NOVARUM » DEVANT LES TRIBUNAUX**  
Pour la première fois dans l'Histoire, sans doute, un tribunal vient d'émettre une sentence, au sujet d'une dispute entre patron et ouvrier, en s'appuyant sur l'Encyclique Rerum Novarum. Cette sentence a été émise par un tribunal argentin, le Tribunal de Commerce de Buenos-Ayres. Un ouvrier congédié brusquement réclamait à son ex-patron une indemnité, mais ce dernier se refusait à obtempérer à cette injonction et se référait à l'article 157 de la législation commerciale argentine.  
Le juge ne l'en a pas moins condamné à payer à l'ouvrier son dû en invoquant l'Encyclique, car « c'est à bon droit que ce grand Pape (Léon XIII) a posé comme principe que le travail humain n'est pas une simple marchandise ; car pour assurer l'ordre social, l'ordre public, employés et ouvriers doivent être traités avec la plus grande humanité, et en particulier doit leur être accordé le traitement ou le salaire demandé par l'équité et la charité chrétienne ».

**MAISON ARROUET**  
2, Rue Bon-Secours - NANTES  
LITERIE  
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS  
Maison de confiance vendant bon marché  
Remise de 5 % aux Syndiqués  
On reçoit les bons de l'Union Economique

**TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)**  
Rayon spécial d'Articles de Travail  
**MAISON ARROUET**  
2, Rue Bon-Secours - NANTES  
LITERIE  
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS  
Maison de confiance vendant bon marché  
Remise de 5 % aux Syndiqués  
On reçoit les bons de l'Union Economique

**POUR VOTRE CAFÉ**  
servez vous du  
**Cof's**  
DOUBLE FILTRE  
Interchangeable  
Breveté France et Etranger  
25% D'ÉCONOMIE  
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE, ÉCRIRE À M. PINARD & FILS, 2<sup>me</sup> RUE RICHER - NANTES  
R. C. Nantes N° 410 B

**L'Alliance Régionale de l'Ouest**  
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES  
Siège Social à NANTES, 11, Rue Franklin  
TEL. 113.82  
CONSEIL D'ADMINISTRATION :  
MM. René DELAFOY, anc. député, Président.  
Charles HAENTJENS, Vice-Président.  
Jean BABIN-CHEVAÏE,  
Hippolyte BARDON, Assureur.  
Jules BONDUËLLE, \*.  
MM. Etienne HIBON, \*.  
Anatole MANGEAU, ancien député.  
Robert PERGELINE, \*.  
Raymond RICHOU, \*.  
R. C. Nantes 739 B.

**ROBIN**  
7 RUE FRANKLIN  
NANTES  
TÉL. 120-71  
Serrurerie  
Fermonniers

**Assurances :**  
INCENDIE  
ACCIDENTS  
AUTOMOBILES  
VIE, etc.  
Consultez :  
**A. BEILLEVAIRE - Avenue Julien, NANTES**

FAITES TOUS VOS ACHATS A  
**LA CHATELAINNE**  
NANTES - R.C. 553 - SAINT-NAZAIRE - R.C. 553 -  
Tél. 123.28